

SERVICE / DIVISION	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières	No SD SD-2024-5544						
OBJET	Recommander au conseil d'approuver la convention de règlement hors cour quant à l'indemnité définitive d'expropriation à intervenir entre Charles Saab et Alice Tanios et Ville de Laval concernant le lot 1 221 768 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus érigé situé au 4255, boulevard Sanit-Elzéar Ouest, nécessaire au prolongement de la rue John-Pratt entre la rue Philippe-Lebon et le boulevard St-Elzéar Ouest et de l'urbanisation du boul. St-Elzéar Ouest entre les rues John- Pratt et Louis-B.							
No dossier(s) interne(s) : AC-22-022/01 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 20-Fabreville Date CE souhaitée : 2024-10-30 Date CM souhaitée : 2024-11-05								
Actions : INDEMNITÉ <p style="text-align: center;">Demande d'achat : Oui CT requis : Oui</p> <p>Financement</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">No Règlement</td> <td style="width: 50%;">Titre</td> </tr> <tr> <td>L-12939</td> <td>Règlement pour le prolongement de la rue John-Pratt</td> </tr> </table>			No Règlement	Titre	L-12939	Règlement pour le prolongement de la rue John-Pratt		
No Règlement	Titre							
L-12939	Règlement pour le prolongement de la rue John-Pratt							
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;"><u>Date</u></td> <td style="width: 33%;"><u>No résolution</u></td> <td style="width: 33%;"><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-12-05</td> <td>CM-20231205-1154</td> <td>PROCÉDURES EN EXPROPRIATION - LOT 1 221 768 ET P.1 221 787</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Vasiliou Karidogiannis APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation le lot 1 221 768 et d'une partie du lot 1 221 787 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 586 mètres carrés, nécessaires au prolongement de la rue John-Pratt, entre la rue Philippe-Lebon et le boulevard Saint-Elzéar Ouest, et de l'urbanisation du boulevard Saint-Elzéar Ouest, entre les rues John-Pratt et Louis-B.-Mayer;</p> <p>d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures en expropriation et à déposer l'indemnité provisionnelle requise par la Loi sur l'expropriation concernant l'acquisition du lot 1 221 768 et de la partie du lot 1 221 787 du cadastre du Québec, le tout tel que montré et décrit au plan et à la description technique préparés par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 31 janvier 2022 sous le numéro 7159 de ses minutes et à offrir aux expropriés les sommes ci-après mentionnées, représentant la valeur marchande estimée en date du 10 octobre 2023 ainsi qu'un montant de 500 \$ pour troubles et ennuis:</p> <p>A) Alice Tanios et Charles Saab 418 700 \$ lot 1 221 768 superficie: 553,3 mètres carrés (AC-22-022/01);</p> <p>B) 4344413 Canada inc. 12 650 \$ lot P.1 221 787 superficie: 32,7 mètres carrés (AC-22-022/02);</p> <p>montant total de 431 350 \$;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-5533)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-12-05	CM-20231205-1154	PROCÉDURES EN EXPROPRIATION - LOT 1 221 768 ET P.1 221 787
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-12-05	CM-20231205-1154	PROCÉDURES EN EXPROPRIATION - LOT 1 221 768 ET P.1 221 787						

SERVICE / DIVISION	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières	No SD SD-2024-5544
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Il s'agit d'un dossier qui s'inscrit dans le cadre du programme « Infrastructures publiques (projet administratif) » prévu au programme triennal d'immobilisations du Service de l'ingénierie.</p> <p>ATTENDU QUE par sa résolution CM-20231205-1154, le conseil municipal autorisait l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 1 221 768 du cadastre du Québec, d'une superficie de 553,3 mètres carrés, nécessaire au prolongement de la rue John-Pratt entre la rue Philippe-Lebon et le boulevard St-Elzéar Ouest et de l'urbanisation du boulevard St-Elzéar Ouest entre les rues John- Pratt et Louis-B.-Mayer et à offrir la somme de 418 700 \$, représentant la valeur marchande estimée en date du 10 octobre 2023 ainsi qu'un montant de 500 \$ pour troubles et ennuis;</p> <p>ATTENDU QU'un avis d'expropriation a été publié le 5 juin 2024 sous le numéro 28 740 598 du Bureau de la publicité des droits, circonscription foncière de Laval;</p> <p>ATTENDU QUE le Bureau des transactions et des investissements immobiliers (BTII) et le Service des affaires juridiques ont poursuivi les négociations et vous informent avoir conclu une entente quant à l'indemnité définitive d'expropriation au montant de 523 500 \$, lequel montant n'excède pas la valeur de l'indemnité d'expropriation estimée en date du 5 juin 2024;</p> <p>ATTENDU QUE cette entente représente un excédent de 104 800 \$ de l'indemnité provisionnelle de 418 700 \$ approuvée en vertu de la résolution CM-20231205-1154;</p> <p>ATTENDU QUE la convention de règlement hors cour quant à l'indemnité définitive d'expropriation constitue un paiement global, total et final en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais, pour la valeur du bien exproprié et tous les préjudices directement causés par l'expropriation.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Le présent investissement de 104 800 \$ (exempt de taxes) s'inscrit dans le cadre du projet « Infrastructures publiques (projet administratif) » pour lequel un montant de 17 721 000 \$ est prévu en 2024 au PTI. Règlement L-12939</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		

SERVICE / DIVISION	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières	No SD SD-2024-5544				
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'approuver la majoration de 104 800 \$ de l'indemnité provisionnelle pour l'acquisition par voie d'expropriation du lot 1 221 768 du cadastre du Québec, nécessaire au prolongement de la rue John-Pratt entre la rue Philippe-Lebon et le boulevard St-Elzéar Ouest et de l'urbanisation du boulevard St-Elzéar Ouest entre les rues John- Pratt et Louis-B.-Mayer.</p> <p>de recommander au conseil d'approuver la convention de règlement hors cour quant à l'indemnité définitive d'expropriation à intervenir entre Ville de Laval et entre Charles Saab et Alice Tanios au montant de 523 500 \$ pour l'acquisition par voie d'expropriation du lot 1 221 768 du cadastre du Québec, nécessaire au prolongement de la rue John-Pratt entre la rue Philippe-Lebon et le boulevard St-Elzéar Ouest et de l'urbanisation du boulevard St-Elzéar Ouest entre les rues John- Pratt et Louis-B.-Mayer</p> <p>d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'entente;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>d'approuver une dépense de 104 800 \$ prise à même les sommes disponibles au Règlement L-12939 pour défrayer l'indemnité définitive d'expropriation dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation du lot 1 221 768 du cadastre du Québec, nécessaire au prolongement de la rue John-Pratt entre la rue Philippe-Lebon et le boulevard St-Elzéar Ouest et de l'urbanisation du boulevard St-Elzéar Ouest entre les rues John-Pratt et Louis-B.-Mayer;</p> <p>au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables.</p>						
CERTIFICATION						
<p>Numérotation des finances : 1821821 Coût estimé affectant l'année en cours : 104 800,00 \$ CM requis :Oui</p> <p>Annotation(s)</p> <p>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; border-top: 1px solid black;"> JETTE, Monsieur FRANCOIS (44743) </td> <td style="width: 50%; text-align: center; border-top: 1px solid black;"> 2024-10-23 </td> </tr> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;"> Trésorier </td> <td style="width: 50%; text-align: center;"> AN - MS - JR </td> </tr> </table>			JETTE, Monsieur FRANCOIS (44743)	2024-10-23	Trésorier	AN - MS - JR
JETTE, Monsieur FRANCOIS (44743)	2024-10-23					
Trésorier	AN - MS - JR					